

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture Service d'animation des politiques publiques interministérielles Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Belfort-Chaux

Il sera procédé du 10 avril au 11 mai 2017 à 18h30 sur le territoire des communes de Chaux, Lachapelle sous Chaux et Sermamagny à une enquête publique relative à la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Belfort-Chaux.

Par décision n° E17000027/25 du président du tribunal administratif de Besançon en date du 8 mars 2017, Monsieur Gilles MAIRE, lieutenant colonel de l'armée de terre en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de LACHAPELLE SOUS CHAUX désignée comme siège de l'enquête ainsi que dans les mairies de CHAUX et SERMAMAGNY du 10 avril au 11 mai 2017 inclus.

Il sera consultable :

- b dans les mairies de Chaux, Lachapelle sous Chaux et Sermamagny aux jours et heures d'ouverture habituels de celles-ci,
 - > sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort à l'adresse suivante : www.territoire-de-belfort.gouv.fr / politiques publiques / environnement / procédures réglementaires / les enquêtes publiques et décisions préfectorales,
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Territoire de Belfort aux jours et heures d'ouverture au public de la préfecture.

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- > Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur déposés dans les mairies,
- > par correspondance à la mairie de Lachapelle sous Chaux à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : www.territoire-de-belfort.gouv.fr / politiques publiques / environnement / procédures réglementaires / les enquêtes publiques et décisions préfectorales





Les observations et propositions du public formulées par courrier et sur les registres d'enquêtes seront tenues à la disposition du public dans les mairies de Lachapelle sous Chaux, Chaux et Sermamagny pendant la toute durée de l'enquête. Les observations et propositions adressées par courriel seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse précitée.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

LACHAPELLE SOUS CHAUX

le lundi 10 avril 2017 de 9h00 à 11h30

SERMAMAGNY

le jeudi 4 mai 2017 de 17h00 à 19h00

CHAUX

le jeudi 11 mai 2017 de 15h30 à 18h30

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de :

Madame Aline ZETLAOUI
Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord Est
Aéroport de Strasbourg Entzeim
67836 TANNERIES Cedex

Tel 03.88.59.63.46- courriel : aline.zetlaoui@aviation-civile.gouv.fr

A l'issue des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Chaux, Lachapelle sous Chaux et Sermamagny ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort - Bureau de l'Environnement - où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront également disponibles sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort : www.territoire-de-belfort.gouv.fr / politiques publiques / environnement / procédures réglementaires / les enquêtes publiques et décisions préfectorales

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour approuver la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Belfort-Chaux.

pour le préfet et par délégation le chef du service d'animation des politiques publiques interministérielles,

Patrick RABASQUINHO